

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
PREFECTURE DU LOT ET GARONNE
COMMUNE DE DONDAS
ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

CONCLUSION ET AVIS

CONSULTATION PUBLIQUE

du lundi 15 novembre 2021 au vendredi 15 décembre 2021 inclus



Sylvie RIVIERE
Commissaire enquêteur

Destinataires :

- Monsieur le Préfet du Lot et Garonne
- Monsieur le Maire de Dondas
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux

I. L'ENQUÊTE

Par arrêté N° 47-2021-10-15-00005 du 15 octobre 2021, Monsieur le Préfet du Lot et Garonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de DONDAS

L'enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs, s'est déroulée du lundi 15 novembre 2021 au vendredi 15 décembre 2021 inclus. Pendant cette période, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public en mairie de DONDAS, ainsi qu'une adresse mail dédiée pref-enquete-publique@lot-et-garonne.fr.

Dondas est situé dans le département du Lot et Garonne elle compte 216 habitants au dernier recensement sur une superficie de 14.37 km² située à 30 kms de la préfecture d'AGEN.

La SARL CENTRALE SOLAIRE DE DONDAS a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Jacques ». Ce projet composé de panneaux photovoltaïques fixes sera implanté sur une ancienne carrière de calcaire.

D'une surface d'environ 6ha clôturés, il sera implanté sur les parcelles ZI17 et ZI73.

La puissance envisagée est de 4 à 6 MWc pour une production estimée à 5 000 MWh par an.

La publicité de l'enquête a été réalisée au travers d'annonces légales et d'affichages.

Le dossier d'enquête a été tenu à disposition du public durant toute la durée de l'enquête en mairie de DONDAS et consultable sur le site de la Préfecture.

Une adresse mail dédiée a été mise en place.

J'ai transmis le procès-verbal des observations le 20 décembre 2021, le mémoire en réponse m'a été retourné le 3 janvier 2022.

Conclusion du commissaire enquêteur

Après analyse du dossier, je note les points suivants :

Les faiblesses du dossier :

- La nécessité ou non d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées n'est pas clairement explicitée.
- La zone N impactée ne figure pas dans le dossier et aurait nécessité un plan de superposition du PLU avec le projet
- Le fonds de plan de masse mis à disposition du public est erroné
- Le raccordement électrique n'est pas défini.

Les points positifs du dossier :

- Le projet s'inscrit dans les objectifs du PPE et du SRADDET
- Le choix de l'emplacement : Ces parcelles sont actuellement non exploitées
- La vocation agricole des parcelles sera maintenue par un éco-pâturage
- Le projet reçoit un avis favorable de la population
- Le projet ne présente pas d'impact notable pour le voisinage
- Le projet aura des incidences positives sur l'économie locale,
- Le projet participe directement à la politique nationale de transition énergétique
- Le projet, en raison de la nature du site qui est une ancienne carrière désaffectée, participe à la valorisation de terrains dits « dégradés »

Je recommande toutefois au Maître d'ouvrage

- De respecter des prescriptions de la MRAe
- La prise en compte de la zone N
- La mise en concordance des plans du dossier avec ceux du permis de construire

En conclusion, je considère que les points positifs que présente la demande de permis de construire de la centrale photovoltaïque au sol de DONDAS l'emportent sur points faibles.

AVIS

En conséquence, pour les raisons ci avant exposées,

J'émet un avis favorable

à :

à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol lieu-dit « Jacques » sur la commune de DONDAS.

Fait à Agen le 14 janvier 2022

Le Commissaire enquêteur



Sylvie RIVIERE